

L'Europe refuse de bannir l'expérimentation animale

• Un million de citoyens européens ont déposé une requête pour faire abroger la directive européenne sur l'expérimentation animale.

• Leur demande a été rejetée par la Commission au nom de la science et de la protection de la santé humaine.

11,5 626 742 296 543

MILLIONS EN EUROPE

Selon les données de la Commission européenne, 11,5 millions d'animaux ont été soumis à des tests scientifiques dans l'Union en 2011.

ANIMAUX EN BELGIQUE

Selon les données du "Département Leefmilieu, Natuur en Energie" de la Région flamande, 626 742 animaux ont été utilisés en Belgique en 2013 dans le cadre de la recherche scientifique. Un chiffre relativement stable, puisqu'ils étaient 651 504 en l'an 2000.

ANIMAUX EN WALLONIE

Selon les données fournies par le ministre wallon en charge du Bien-être animal, Carlo Di Antonio (CDH), plus de 290 000 animaux ont été utilisés pour la recherche en Wallonie en 2013. Un chiffre élevé qui s'explique par la place importante occupée par l'industrie pharmaceutique dans la région.

Un million de citoyens contre la vivisection

Depuis la mise en place de "l'initiative citoyenne européenne" en 2012, chaque citoyen de l'Union européenne a la possibilité de soumettre une requête à la Commission pour demander à celle-ci de légiférer dans l'un des domaines qui relèvent de sa compétence, pour peu que la requête en question ait récolté un million de signatures dans un minimum de sept Etats membres. Procédure complexe qui n'a abouti qu'à trois petites reprises, mais a permis il y a quelques mois à l'initiative "Stop Vivisection" d'interpeller les plus hautes instances européennes sur le sujet brûlant de l'expérimentation animale.

"Des millions d'animaux sont encore soumis chaque année à des tests scientifiques en Europe", s'indigne le vétérinaire belge André Ménache, coorganisateur de l'initiative qui exigeait de la Commission qu'elle bannisse purement et simplement cette pratique. "Cela pose un problème évident de bien-être animal, mais l'objectif de notre demande était d'aller au-delà de cet aspect pour questionner la validité scientifique du modèle expérimental sur les animaux. Aucune espèce animale ne peut prédire l'effet qu'aura une substance chimique ou une maladie sur une autre espèce. Je ne teste pas des médicaments pour chevaux sur des perroquets, alors pourquoi aller administrer des médicaments destinés à l'homme sur des rats."

Une loi vieille de 65 ans

Deuxième et principal argument du texte déposé: les progrès substantiels enregistrés par la médecine, la science et la technologie, qui permettraient selon les vétérinaires signataires de se passer totalement des expérimentations animales. "Tous les médicaments doivent être testés sur plusieurs espèces avant de pouvoir être mis sur le marché", explique André Ménache. "C'est la loi, mais cette législation a 65 ans. Et ce qui était logique à l'époque ne l'est plus aujourd'hui avec les connaissances génétiques dont nous disposons. Le Botox, par exemple (toxine botulique utilisée en chirurgie esthétique, dont l'action réduit les rides, NdlR), est la substance la plus toxique qui existe en science. Pendant des années, les chercheurs l'ont testée sur des souris, provoquant la mort de millions de rongeurs. Mais quand les gens ont commencé à s'en indigner et que les laboratoires pharmaceutiques ont redouté une baisse de leurs parts de marché, l'industrie a développé une alternative totalement non-animale pour tester son produit. Nous possédons la technologie, tout est une question de profit et de volonté politique."

Des progrès insuffisants

Tout enorgueillie de voir son dispositif participatif porter ses fruits, la Commission – qui n'a aucune obligation de suivre la requête citoyenne – a opposé aux signataires une fin de non-recevoir. Dans la réponse formulée ce mardi, elle reconnaît que "les essais sur les animaux devraient être progressivement supprimés" et "qu'il s'agit bien de la finalité ultime de la législation de l'UE dans le domaine", mais "qu'en dépit des progrès considérables accomplis dans le développement de solutions de remplacement, d'importants problèmes scientifiques demeurent en ce qui concerne les points limites les plus complexes dans la recherche fondamentale, la mise au point de produits pharmaceutiques et les essais d'innocuité des substances." En d'autres termes, des solutions de remplacement ne sont pas toujours possibles, et la protection de la santé humaine est prioritaire. La législation ne sera donc pas modifiée, mais la Commission a pris le soin de laisser une toute petite ouverture, puisqu'elle s'est engagée à organiser une conférence scientifique d'ici la fin de l'année afin d'examiner les méthodes expérimentales alternatives.

Valentin Dauchot

La technologie est encore insuffisante

L'époque où les entreprises de cosmétique injectaient du shampoing dans les yeux des lapins pour tester ses propriétés irritantes est officiellement révolue. Depuis quelques années, l'industrie cosmétique doit se plier à l'interdiction de se livrer à toute expérimentation animale, et les autorités européennes ont prohibé la commercialisation de produits ayant été testés sur des animaux.

La pratique est donc essentiellement utilisée dans deux secteurs : l'industrie pharmaceutique et la recherche fondamentale. *"Il est interdit de sortir de nouvelles molécules avant qu'elles aient été testées sur plusieurs espèces d'animaux"*, confirme la vétérinaire et professeur de physiologie animale à l'UCL Isabelle Donnay. *"Et tout dépend de ce que l'on analyse. Les médicaments pour la prostate sont plutôt testés sur des chiens, car leur prostate se rapproche de celle de l'homme."*

Très peu de vivisections

En matière de recherche fondamentale, les expériences sont plus variées et peuvent aller de la recherche comportementale à l'évaluation de l'impact des ondes GSM sur le cerveau. *"Mais, dès qu'il y a une alternative, tout le monde se précipite dessus"*, insiste la professeur qui regrette le climat tendu qui entoure le sujet et les menaces dont seraient régulièrement victimes les chercheurs.

"Les vivisections, (les opérations effectuées à vif sur l'animal, sans anesthésie, Ndlr) ne représentent qu'1 % des expérimentations et ne sont pratiquées que lorsqu'elles sont absolument inévitables."

La décision des comités d'éthique

Qui juge de la nécessité ou non de recourir aux tests sur les animaux ? *"Les comités d'éthiques élus au sein des universités et des laboratoires pharmaceutiques, composés de chercheurs, philosophes, sociologues, et de représentants des autorités"*, poursuit Isabelle Donnay. *"Avant de mener une expérimentation animale, les chercheurs ont l'obligation de remettre à ces comités un dossier précis dans lequel nous devons démontrer qu'il est impossible de mener notre expérience sans animaux, que toutes les autres alternatives ont été envisagées, que l'objectif est de faire progresser la science ou de soigner des personnes, et que le nombre d'animaux ainsi que les souffrances physiques ou psychologiques qui leurs seront infligées ont été réduits au strict minimum."* *"La science ne cesse de progresser"*, reconnaît la vétérinaire, *"mais malgré l'existence de techniques qui permettent par exemple de recomposer des tissus ou des organes à partir de cellules souches, on ne peut pas systématiquement remplacer les animaux. Si leur usage est totalement interdit, les chercheurs partiront dans d'autres pays où les règles sont moins strictes, avec un impact potentiellement plus nocif pour la faune locale."*

V.D.

1

POURCENT

Selon la vétérinaire et professeur de physiologie animale à l'UCL, Isabelle Donnay, les vivisections ne représentent qu'un petit pourcent des expérimentations animales effectuées en Belgique.

66,6

RONGEURS

Les rongeurs représentent plus de 66 % des animaux qui ont été utilisés dans des expériences scientifiques en Wallonie en 2013. Suivent : les poissons (17,7 %), les lapins (14,3 %), et dans une moindre mesure, les oiseaux et les animaux agricoles.

2013

COSMÉTIQUE

Depuis 2013, l'industrie cosmétique a l'interdiction de recourir à l'expérimentation animale pour tester ses produits. Aujourd'hui, seules l'industrie pharmaceutique, la recherche fondamentale et l'éducation peuvent encore y recourir en Europe.